Amarsada
Éditeur : Aix-Marseille analyse le droit administratif

2025/1

Méthode excessivement sommaire de reconstitution des recettes et juge statuant ex æquo et bono

https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=646

Référence électronique
« Méthode excessivement sommaire de reconstitution des recettes et juge statuant ex æquo et bono », *Amarsada* [En ligne], 2025/1, mis en ligne le 13 mai 2025, consulté le 12 juin 2025. URL : https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=646

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 4.0

DÉCISION DE JUSTICE

CAA Marseille, 3e chambre – N° 23MA01237 – 18 décembre 2024

RÉSUMÉ

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 4.0

1 CAA, Marseille, 18 décembre 2024, M. et Mme G., n° 23MA01237

2 Cet arrêt offre une illustration de l'office du juge fiscal statuant *ex æquo* et *bono* en présence d'une méthode de reconstitution des recettes appréciée comme excessivement sommaire, et retenant les résultats issus de la méthode alternative proposée par le redevable.

3 En l'espèce, dans le cadre de la reconstitution du chiffre d'affaires d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée exerçant une activité de boulangerie–pâtisserie, soumise à un contrôle sur pièces, le vérificateur a fait usage de la méthode de reconstitution des recettes fondée sur les achats de farine. La cour a considéré que cette méthode était pertinente, mais a également jugé qu'après avoir admis que 85 % de la farine était utilisée pour la fabrication du pain par rapport aux autres produits, le vérificateur n'avait retenu qu'une proportion de seulement 35 % de la farine comme affectée aux pains pour reconstituer les recettes. La méthode de reconstitution des recettes ayant été ainsi excessivement sommaire et le maître de l'affaire ayant proposé de retenir un pourcentage du chiffre d'affaires des pains dans le chiffre d'affaires total tel qu'il résulte du dépouillement des tickets, à savoir environ 40 %, la cour, statuant *ex æquo* et *bono*, a retenu les chiffres du contribuable et fait droit à la demande de décharge.

INDEX

Mots-clés
impôt sur le revenu, reconstitution de recettes, méthode excessivement sommaire, ex æquo et bono

Rubriques
Fiscalité